

Règlement d'ordre intérieur

Écrit par Frédéric Hesbeen

Mardi, 06 Mars 2012 13:54 - Mis à jour Mardi, 06 Mars 2012 13:56

ARTICLE 1

Nous demandons aux occupants de l'immeuble, dans l'intérêt de chacun, qu'habiter les lieux honnêtement et d'en jouir en bon père de famille. Ils devront veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit en aucun cas troublée par leur fait ou par le fait de personnes introduites par eux.

ARTICLE 2

S'il est fait usage dans l'immeuble d'appareils électriques produisant des parasites, ces appareils devront être munis de dispositifs supprimant les parasites ou les atténuant, de telle manière qu'ils n'influent pas la bonne réception radiophonique. L'usage de la radio ou de la télévision ou de tous autres instruments de musique sera réglé de façon à ne pas troubler les autres occupants. A partir de 22h00 jusqu'à 7h00 toute musique ou bruit quelconques seront défendus.

ARTICLE 3

Les parties communes, notamment le hall d'entrée, les escaliers, et dégagements, devront être maintenus libres en tout temps; en conséquence, il ne pourra jamais y être accroché ni déposé quoi que ce soit. Il ne pourra être fait dans les couloirs et sur les paliers, aucun travail tels que brossage de tapis, literies, habits, meubles, cirage de chaussures, etc.. Il est interdit d'entamer

Règlement d'ordre intérieur

Écrit par Frédéric Hesbeen

Mardi, 06 Mars 2012 13:54 - Mis à jour Mardi, 06 Mars 2012 13:56

des conversations à haute voix dans les halls et sur les paliers.. Les imprimés sortis des boîtes aux lettres ne peuvent être déposés ni au-dessus ni en dessous de celles-ci. Les déchets ménagers seront soigneusement emballés dans des sacs plastiques étanches, avant d'être déposés à l'endroit prévu à cet effet. Chacun est tenu de s'informer des jours de passage de la voirie afin de pouvoir entreposer les poubelles à la rue au plutôt la veille à 20h00.

ARTICLE 4

Il ne pourra être établi dans l'immeuble, aucun dépôt de matières dangereuses, inflammables, insalubres ou incommodes.

En conclusion, nous voulons croire que chacun aura à coeur de respecter ces règles élémentaires, indispensables, dans une communauté de plusieurs personnes; cela nous évitera de devoir prendre éventuellement des mesures, aussi désagréable pour nous que pour les locataires.